



**International Co-operative Alliance**  
**Alliance Coopérative Internationale**  
**Alianza Cooperativa Internacional**



Global Office: 150 Route de Ferney - C.P. 2100 - 1211 Geneva 2 - Switzerland - Tel: +41 (22) 929 88 38 - Fax: +41 (22) 798 41 22  
ica@ica.coop - www.ica.coop

*Message du comité mondial de l'ACI pour l'égalité des sexes*  
*María Eugenia Pérez Zea*



**Journée internationale de la femme**  
**- 8 mars 2013**



**« L'Agenda de l'Égalité hommes-femmes : un nouveau souffle ! »**

Aujourd'hui, la Journée internationale de la femme est célébrée dans le monde entier et l'occasion est tout indiquée pour mettre en lumière le rôle fondamental des femmes dans la promotion du développement, de la paix et de la sécurité. Les preuves sur les avancées rapides des femmes et leur rôle de plus en plus bénéfique dans le développement du monde d'aujourd'hui s'accumulent. Cependant, les défis qu'elles devront relever demeurent énormes et exigeront d'elles qu'elles soient plus fortes que jamais.

Nous sommes à un tournant de l'histoire. Il est urgent de revoir les stéréotypes sur les femmes qui occupent des postes de pouvoir et de direction en vue de leur assurer une égalité de traitement dans la prise de décision et leur permettre de donner le meilleur d'elles-mêmes au développement socioéconomique. L'histoire nous enseigne que les répercussions négatives de l'inégalité affectent toute l'humanité et, dès lors, parvenir à l'égalité hommes-femmes est une revendication sociale et économique pour laquelle devraient lutter les femmes et les hommes, sans distinction.

Un large éventail d'études affirme que la concrétisation de l'égalité des droits des femmes est indissociable de la réduction de la pauvreté, de la valorisation de la santé et de l'éducation, de l'amenuisement des effets du changement climatique et de l'acheminement vers un développement plus durable. Tous ces objectifs, le mouvement mondial des coopératives les fait siens. Ils sont interdépendants et leur réalisation est tributaire des avancées vers l'égalité hommes-femmes et de l'habilitation des femmes.

Le modèle de l'entreprise coopérative est donc une plateforme idéale pour éliminer les barrières génératrices d'inégalité et est le modèle privilégié pour permettre aux femmes l'accès à une démocratie participative, aux instances de prise de décision, aux marchés et technologies, et surtout, pour les protéger de l'injustice dont est porteur le modèle de développement qui prévaut actuellement.

Un tiers des dirigeants d'entreprises sont des dirigeantes, et leur nombre est en hausse, notamment dans les pays à bas revenus. Ces dirigeantes président souvent aux destinées de coopératives. Les femmes parlementaires, juges et militantes sont des vecteurs de changements et d'un autre mode opératoire. Les gouvernements et la société civile mettent à l'essai de nouvelles démarches pour ouvrir plus largement aux femmes l'accès à la justice, grâce à des réformes juridiques en ce sens, et assurer la réparation de toute atteinte qui leur est portée. Nous savons tous que si les femmes recevaient une bonne éducation, connaissent leurs droits et jouissaient d'un pouvoir décisionnel, elles seraient à même d'exiger ce qu'elles sont en droit d'avoir.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par 186 pays. 125 pays ont déclaré illégale la violence domestique ; 117 pays ont des dispositions légales sur l'égalité de rémunération et 115 pays garantissent aux femmes une égalité de droits à la propriété, etc.



Nous continuons cependant à vivre dans une société qui permet de moins rémunérer les femmes ou de les assassiner par dizaines chaque année sans que cette société ne se mobilise comme elle le fait dans sa lutte contre le terrorisme. Sur les trois quarts de la planète, les femmes sont encore les principales victimes de la pauvreté, des mauvais traitements et d'intimidations, autant de fléaux vécus au quotidien dans un siècle qui devrait consacrer leur émancipation.

Des milliers de coopératrices et coopérateurs sont convaincus que toute discrimination fondée sur le sexe constitue un obstacle important à la démocratie et à un développement durable, et c'est bien cette conviction qui nous invite instamment à promouvoir, défendre et s'efforcer de mettre en œuvre les droits des femmes et des filles. A cette fin, des démarches éducatives spéciales devraient renforcer les femmes, leur faciliter la promotion jusqu'aux plus hauts échelons administratifs et de direction, et modifier les données statistiques sur la représentation des hommes et des femmes.

Actuellement, nos sociétés sont confrontées à des enjeux difficiles de différente nature, qui s'étendent de l'économie à l'environnement, et l'heure a sans doute sonné de profiter de ces énormes possibilités pour faire valoir que la configuration de changements est possible dans des périodes aussi sensibles. J'invite chaque coopérative dans le monde à accorder, dans ses politiques, la priorité première à la reconnaissance de l'égalité des droits et possibilités pour les femmes, condition indispensable pour construire un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

L'ACI reconnaît que cet Agenda pour l'égalité hommes-femmes a actuellement une pertinence plus importante que ce ne fut jamais le cas dans le passé et l'occasion nous est ainsi offerte d'initier la Décennie des coopératives en révélant au grand jour que notre gouvernance est le modèle le plus favorable au développement socioéconomique par sa transcendance, sa différenciation et son soutien à cet élan décisif qui ouvrira la voie à la construction d'un autre monde.

**María Eugenia Pérez Zea**

*Présidente*

Comité mondial de l'ACI pour l'égalité des sexes